

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du quartier du Bois de l'Étang à La Verrière

Les modalités de la concertation avec le public dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain ont été fixées par délibérations du Conseil Municipal de La Verrière en date du 28 novembre 2024 et du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 19 décembre 2024 :

- Insertion des informations relatives aux modalités de la réalisation de cette concertation sur les sites saint-quentin-en-yvelines.fr et ville-laverriere.com,
- Affichage sur les lieux concernés par la concertation : maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socioculturel Jacques Miquel), hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et hôtel de ville de La Verrière,
- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet sur les lieux concernés par la concertation : maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socioculturel Jacques Miquel), hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et hôtel de ville de La Verrière,
- Organisation d'au moins une réunion publique et/ou d'ateliers thématiques en présentiel ou de manière virtuelle,
- Possibilité de faire des remarques et de poser des questions par l'intermédiaire de l'adresse email dédiée : concertation.be@mairie-laverriere.fr,
- Mise à disposition de registres, à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie de La Verrière et dans la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socioculturel Jacques Miquel), destinés à recueillir les avis et suggestions du public,
- Le dossier de présentation sera également disponible sur les sites internet saint-quentin-en-yvelines.fr et ville-laverriere.com.

Les objectifs de la concertation à ce stade du projet, visent à partager avec les habitants du quartier les évolutions de la programmation et recueillir les avis et les remarques afin d'ajuster, le cas échéant, le projet avant mise en œuvre opérationnelle.

Cette concertation se déroulera du 31 mars 2025 au 30 mai 2025.

Pendant toute cette période, un dossier de présentation du projet et un registre destiné à recueillir les participations des habitants seront mis à la disposition du public :

- À la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socioculturel Jacques Miquel), 3 Rue Emile Dureuil – 78320 La Verrière.
- À l'hôtel de ville, 2 Avenue des Noës – 78320 La Verrière
- Au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff – 78 192 Trappes

Les observations pourront également être effectuées par envoi de courriel à l'adresse suivante : concertation.be@mairie-laverriere.fr.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le dossier de présentation sera également disponible sur les sites internet saint-quentin-en-yvelines.fr et ville-laverriere.com.

Un bilan de la concertation sera dressé à l'issue de cette période puis présenté au vote du Conseil Municipal de La Verrière et du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.